

Netassur Santé actifs

**Assurance individuelle complémentaire
santé**

Annexe salariés régime général

TABLEAUX RECAPITULATIFS DES GARANTIES

Le contrat a pour objet de couvrir les dépenses de santé engagées du fait d'un accident, d'une maladie ou d'une maternité.

Les prestations sont accordées dans la limite des frais réellement exposés.

La base de calcul des prestations est le tarif de responsabilité, que le praticien ou l'établissement soit ou non conventionné. Le remboursement ne peut en aucun cas excéder celui qui aurait été versé si le praticien ou l'établissement avait été conventionné.

Les remboursements sont effectués à concurrence d'un pourcentage du tarif de responsabilité, prestations du régime légal comprises.

À défaut de prise en charge par le RO, nous n'intervenons que si la garantie le prévoit expressément.

Les forfaits, les limites et plafonds annuels s'entendent par assuré. Ils ne peuvent être ni dépassés, ni reportés d'une année d'assurance sur l'autre.

Toutes les formules sont dites solidaires, et leur souscription est effectuée dans le cadre d'un contrat responsable. À ce titre, elles sont exonérées de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance.

Soins courants remboursés par le RO	AS100	AS100+	AS125	AS150	AS200	AS300	AS400
Honoraires des médecins généralistes et spécialistes (1)	100%	100%	125%	150%	200%	300%	400%
Honoraires des auxiliaires médicaux	100%	100%	125%	150%	200%	300%	400%
Frais d'analyse et de radiologie	100%	100%	125%	150%	200%	300%	400%
Médicaments et homéopathie	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Prothèses, petits et grands appareillages	100%	100%	125%	150%	200%	300%	400%
Prothèses et appareils auditifs	100%	100%	125%	150%	200%	300%	400%
Cure thermale							
Soins et honoraires	100%	100%	125%	150%	200%	300%	400%
Bonus cure thermale (soins, honoraires, frais de transport et d'hébergement)	Néant	150 €/an	170 €/an	200 €/an	250 €/an	300 €/an	450 €/an

(1) Psychiatres, neuropsychiatres et assimilés : au maximum 5 consultations par an et par assuré

Optique	AS100	AS100+	AS125	AS150	AS200	AS300	AS400
Verres, montures et lentilles prescrits, remboursés ou non par le RO	100%	150%	200%	200%	300%	300%	400%
Bonus optique (verres, montures et lentilles prescrits, remboursés ou non par le RO)	Néant	150 €/an	170 €/an	200 €/an	250 €/an	300 €/an	450 €/an
Chirurgie réfractive de la myopie	Néant	100 €/œil	100 €/œil	100 €/œil	150 €/œil	200 €/œil	250 €/œil

Dentaire	AS100	AS100+	AS125	AS150	AS200	AS300	AS400
Soins et actes de prévention dentaires remboursés par le RO	100%	150%	200%	200%	300%	300%	400%
Prothèses dentaires prises en charge par le RO	100%	150%	200%	200%	300%	300%	400%
Orthodontie acceptée par le RO	100%	150%	200%	200%	300%	300%	400%
Bonus dentaire (prothèses dentaires, orthodontie, implantologie, parodontologie remboursées ou non par le RO et actes hors nomenclature)	Néant	Néant	Néant	Néant	250 €/an	300 €/an	450 €/an
Plafond des remboursements par année et par assuré							
Année 1	Néant	Néant	Néant	Néant	700 €	900 €	1 200 €
Année 2	Néant	Néant	Néant	Néant	700 €	900 €	1 200 €
Année 3 et suivantes	Néant	Néant	Néant	Néant	1 600 €	2 000 €	2 400 €

Hospitalisation et maternité	AS100	AS100+	AS125	AS150	AS200	AS300	AS400
Frais de séjour (2)	100%	100%	125%	150%	200%	300%	400%
Forfait journalier (2)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Honoraires, frais de salle d'opération, frais d'accouchement	100%	100%	125%	150%	200%	300%	400%
Frais de transport remboursés par le RO	100%	100%	125%	150%	200%	300%	400%
Chambre particulière							
Établissements conventionnés	Néant	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Établissements non conventionnés	Néant	40 €/jour	40 €/jour	40 €/jour	50 €/jour	60 €/jour	60 €/jour
Lit d'accompagnement d'enfant assuré de moins de 12 ans (3)							
Établissements conventionnés	Néant	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Établissements non conventionnés	Néant	20 €/jour	20 €/jour	20 €/jour	25 €/jour	25 €/jour	25 €/jour
Garantie Hospi*							
Forfait de 25 € ou 50 €/jour dès le 1er jour d'hospitalisation et dans la limite de 365 jours par hospitalisation	En option	En option	En option	En option	En option	En option	En option

(2) Établissements et services de psychiatrie, neuropsychiatrie et assimilés : au maximum 30 jours par an et par assuré

(3) Au maximum 15 jours par an

Autres prestations	AS100	AS100+	AS125	AS150	AS200	AS300	AS400
Hospitalisation à domicile	100%	100%	125%	150%	200%	300%	400%
Forfait prévention (4)	100 €/an	100 €/an	100 €/an	100 €/an	100 €/an	100 €/an	100 €/an
Vaccins non remboursés par le RO	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
Homéopathie, phytothérapie, oligoéléments prescrits par des médecins et non remboursés par le RO	100 €/an	100 €/an	100 €/an	100 €/an	200 €/an	200 €/an	300 €/an
Ostéopathie, chiropractie, acuponcture, non remboursés par le RO	100 €/an	100 €/an	100 €/an	100 €/an	200 €/an	200 €/an	300 €/an

(4) Dépenses de santé non remboursées par le RO. Prise en charge dans la limite du forfait, de 50% des dépenses engagées parmi une liste d'actes de prévention et de dépistage

Naissance ou adoption	AS100	AS100+	AS125	AS150	AS200	AS300	AS400
Forfait par nouveau-né ou par adoption (5)	Néant	160 €	160 €	240 €	340 €	340 €	340 €

(5) Versé si la mère est assurée au titre du présent contrat

Frais d'obsèques	AS100	AS100+	AS125	AS150	AS200	AS300	AS400
Forfait en cas de décès de l'assuré	500 €	500 €	500 €	500 €	700 €	700 €	700 €

Services	AS100	AS100+	AS125	AS150	AS200	AS300	AS400
Tiers payant généralisé SP SANTE	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Assistance santé actifs	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Protection juridique santé actifs	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

FORFAIT PREVENTION

Le forfait prévention a pour objet la prise en charge de 50 % des dépenses de prévention et de dépistage non remboursées par le RO, dans la limite du forfait annuel.

L'assuré choisit dans la liste ci-dessous les actes adaptés à sa situation.

Liste des actes de prévention et de dépistage
Examen dermatologique annuel (acné, grains de beauté, lésions)
Dépistage de l'hépatite B
Dépistage du cancer du colon : coloscopie
Examen gynécologique annuel avec frottis du col
Dépistage du cancer du sein : mammographie
Dépistage de l'ostéoporose : ostéodensitométrie
Examen dentaire annuel
Détartrage annuel complet (2 séances maximum)
Examen ophtalmologique
Examen cardiovasculaire annuel avec prise de tension artérielle
Substituts nicotiniques avec prise sous surveillance d'un médecin

INFORMATIONS UTILES

Centre de gestion des prestations santé

Coordonnées

CGRM - Centre Gestion Règlements Maladie
Gestion des prestations santé Netassur
377 rue du Luxembourg - ZAE du Pont Loby
B.P. 35-298
59379 Dunkerque Cedex 1

Téléphone : (33) 2 18 25 00 03
Site Internet : www.netassur.fr

Protection juridique santé

Coordonnées

GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE
Entreprise régie par le Code des Assurances
Société Anonyme au capital de 1.550.000 €
Siège social : 45 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris

Comment contacter Groupama Protection Juridique

Par l'un des moyens qui suivent, en rappelant le numéro de contrat de protection juridique 504.552

- Téléphone, au (33) 2 18 25 00 04,
- Courrier, adressé à GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE

Assistance santé

Coordonnées

MONDIAL ASSISTANCE FRANCE
Entreprise régie par le Code des Assurances
Société Anonyme au capital de 7.916.400 €
Siège social : 2 rue Fragonard - 75807 Paris cedex 17

Téléphone : (33) 2 18 25 00 05
Télégramme : MONDIAL ASSISTANCE FRANCE

Comment contacter Mondial Assistance France

Par téléphone ou par télégramme, en rappelant votre numéro de contrat d'assurance.



Siège social
ANTOINE MOTHERON COURTAGE
34-36 avenue de Verdun 41000 Vendôme

SARL au capital social de 1.000 € • RCS BLOIS 519 321 640 • N° ORIAS 07 016 740